

Mutilés du travail

Objectifs atteints !

Vingt années ont été nécessaires pour parvenir à une vraie refonte de la loi de 1898. Pendant ce temps, la FNATH obtiendra d'autres succès.

DE l'accession au secrétariat général de Baptiste Marcet (lire APE 273), en 1925, jusqu'à 1939, la FNMIT (Fédération nationale des mutilés du travail), ancêtre de la FNATH, ne cesse de croître. Elle regroupe 24 groupements départementaux en 1922, près d'une quarantaine en 1923, plus de 60 en 1925 et 90 à la veille de la guerre. Elle passe d'environ 2 000 adhérents, au début 1920, à près d'un million vingt ans plus tard !

À partir de 1925, la Fédération va adopter les méthodes d'action qui lui permettront d'atteindre les buts qu'elle s'était fixés : améliorer la situation des victimes du travail et des ayants droit, étendre le bénéfice des lois de réparation à toutes les catégories de travailleurs. Sur ce point, un premier succès est enregistré en 1926, puisque la loi a accordé une allocation aux victimes dont l'accident était survenu avant l'application de la loi de 1898. Autres succès : première loi sur la gratuité

de la rééducation professionnelle, le 14 mai 1930 ; loi du 27 juillet 1930 étendant aux mutilés de l'agriculture le bénéfice des rajustements ; loi du 30 avril 1931 rajustant les rentes des veuves et ascendants et instituant une allocation spéciale au bénéfice des grands mutilés. Le reclassement professionnel est accordé en 1930 au même titre que les victimes de guerre.

Ligne de mire

Les dirigeants de la FNMIT avaient également toujours en ligne de mire la modification de la loi de 1898 qui s'était révélée décevante au fil du temps. En 1922, ils avaient d'abord obtenu une première majoration des rentes d'accidents du travail, même limitée, mais symbolique, après 24 années de revendication. Une dizaine d'autres lois de majoration suivront jusqu'en 1954. Pendant ce temps, se développe considérablement l'action du service juridique fédé-

ral et des services juridiques départementaux. C'est sur ce terreau que l'association va construire ses revendications. Vingt années de bataille parlementaire auront été nécessaires pour parvenir à ce but. La FNMIT met tout son poids et son expertise dans la balance. Plusieurs fois, elle dépose des projets de révision de la loi de 1898, jusqu'à ce que les parlementaires s'en saisissent.

En 1938-1939, sont enfin votées les premières lois menant à une refonte effective de la loi fondatrice. Les nouvelles dispositions, votées en juillet 1938, étendent le bénéfice de la réparation à presque tous les salariés.

Elles accordent également la fourniture gratuite des appareils de prothèse aux mutilés de l'industrie et du commerce. Au cours des débats précédant le vote, note l'historien Damien de Blic (1), les députés n'hésitent pas à citer la « documentation » et les « estimations » remises par la FNMIT, généralement appréciées.



Leçon retenue

En juin 1939, quelques mois avant le déclenchement des hostilités, une forte revalorisation des rentes est votée à l'unanimité de la chambre des députés, mais elle ne sera appliquée qu'en 1942 sous un autre gouvernement et un autre régime. Pourtant, la leçon a été comprise et retenue : en 1946 et 1954, Marcet ne laissera pas se séparer les chambres sans que le projet de loi en discussion ne soit voté. Néanmoins, « cette victoire

incontestable de la Fédération des mutilés du travail sera parachevée au lendemain du conflit qui s'annonce, par les lois de 1945-1946 sur la Sécurité sociale. » À suivre !

PL.

(1) Damien de Blic, N° 2-3, avril-septembre 2008, La Documentation française, 27 euros.

Extraits plaquette « Cinquante années d'actions et de solidarité », 50e anniversaire de la FNATH, Roger Dauphin-DR.

Publicité

Des vacances pour chacun, le bonheur pour tous

- 56 destinations dans les plus beaux endroits de France.
- Toujours plus de clubs rénovés pour votre confort et de nouvelles animations pour votre détente.
- Des clubs enfants de 3 mois à 17 ans⁽²⁾, pour le bonheur des enfants et la liberté des parents.

Informations et réservations
N° Indigo 0 825 355 354
 du lundi au samedi de 8h30 à 19h30 0,15 € TTC / MN
www.belambra.fr

Le Nouveau catalogue Belambra Été 2010 est arrivé : demandez-le auprès de votre Groupement FNATH ou sur www.belambra.fr



Musique Les vieux chanteurs handicapés de Kinshasa

Quatre chanteurs-guitaristes d'âge mûr juchés sur des tricycles bricolés. C'est l'image que laisse ce groupe de musiciens-chanteurs congolais mêlant personnes handicapées et valides en tournée actuelle en France à la Cigale à Paris, le 19 avril. Funk, reggae, rumba sont au programme de ce groupe hors norme qui conquiert l'Europe avec ses instruments recyclés. « Très très fort » Staff Benda Bilili.



DVD Le scandale de l'amiante

« 100 000 cercueils » était programmé sur France 2 fin janvier. Ce documentaire de José Bourgarel dissèque le plus grand scandale de santé publique qu'ait connu notre pays. Et qui est loin d'être terminé. « J'ai découvert au fil de mon enquête le poids des lobbies dans notre république, l'incurie des pouvoirs publics, la complicité de la médecine, l'aveuglement des syndicats et le manque d'organismes de contrôle indépendants, confie l'auteur. J'ai aussi découvert une situation qui aujourd'hui encore reste explosive... »

TARIF PRÉFÉRENTIEL FNATH

OUI, je souhaite acheter le DVD « 100 000 CERCUEILS, le scandale de l'amiante » au tarif préférentiel FNATH de 15 € TTC (3 € de frais de port inclus).

Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 Code postal [][][][]
 Ville
 Adresse mail :@.....

Merci de nous retourner ce bon complété, accompagné de votre chèque à l'ordre de : Compagnie des Phares & Balises - à l'adresse suivante : 108, avenue Ledru-Rollin - 75011 Paris